MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique n° 2 : Intégrer l'équité en matière d'emploi dans l'organisation	
1. Mesure : Renforcer le processus de la responsabilité de gestion	Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
Établir des plans au niveau des secteurs, y compris un chemin critique pour atteindre les objectifs établis en matière d'équité	1994-1995/SMA des secteurs
• Instituer un système de rapports réguliers au niveau des secteurs pour les employés qui travaillent au Canada	1994-1995/SMA des secteurs
Faire paraître les résultats dans le bulletin «Panorama»	1994-1995/APSC
Effectuer une vérification interne annuelle des résultats de l'équité en matière d'emploi	Mars 1995/MIV ¹
Chercher à obtenir les points de vue des organismes de groupes désignés sur les mesures et les pratiques sélectives	1994-1995/APSC
Établir une base des meilleures pratiques que peuvent utiliser les directions pour élaborer des plans	À partir de nov. 1994/APSC
Élaborer un guide de dotation pour encourager les gestionnaires à tenir compte des membres de tous les groupes désignés, aux fins d'emploi	1994-1995/APS

¹ Direction de la vérification